

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

DJSC

Date: ??

Type de proposition: Amendement

Rattaché à: ad 13.013

Auteur-e-s: Commission prévoyance.ne

Titre: Projet de loi portant modification de la loi instituant une Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub)

Article 33, alinéa 1

Le droit de rente de retraite ordinaire naît le mois qui suit le 64^e anniversaire de l'assuré.

A l'unanimité, la commission a accepté cet amendement.

Signataire-s

NARDIN Marc-André (président de la commission)	
---	--